



ville de
Grans

Hôtel de ville
Boulevard Victor Jauffret
13450 Grans
Tél. : 04 90 55 99 70
Fax : 04 90 55 86 27
www.grans.fr

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 013-211300447-20240402-DM_2024_19-AU



DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

N° 2024/19

8.6 Emploi – Formation professionnelle

**Approbation de l'offre de la société BERGER – LEVRAULT pour la
prestation de formation complémentaire pour le logiciel e.Magnus Gestion
Financière**

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n°2022/71 du 4 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000,00 Euros HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Vu la proposition de la société BERGER-LEVRAULT n°DV0667172-1 du 23 février, reçue par mail le 23 février 2024.

Considérant le besoin de formations complémentaires des agents du service des Finances de la Commune afin de maîtriser l'utilisation de logiciels,

DECIDE

Article 1^{er} :

D'approuver l'offre proposée par la société BERGER-LEVRAULT, sise 829 rue Yves Kermen – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, pour une prestation de formation complémentaire des agents du service des finances au logiciel e.magnus.

Cette formation se déroulera en distanciel, sur une demi-journée.

Article 2 :

La dépense sera imputée à l'article correspondant au Budget Primitif 2024.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de GRANS est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, au Service des Finances pour engagement, au service Informatique et au service des Ressources Humaines.

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Tout recours contentieux contre cet acte devra être accompagné, soit de la justification du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle, soit du règlement de la contribution à l'aide juridique, conformément aux dispositions de l'article 1635 bis Q du Code Général des impôts, et du décret n° 2011-1202 du 28 septembre 2011.

Fait à GRANS, le 2 avril 2024

Publié le 3 avril 2024

Le Maire,

Philippe LÉANDRI

Signé par : Philippe LÉANDRI
Date : 03/04/2024
Qualité : SIGNATURE DOCUMENTS
ACTES



Proposition commerciale

Le 23 février 2024

Berger-Levrault Agence MEDITERRANEE
Le Mila
195 rue Alfred Sauvy
34470 PEROLS

MAIRIE DE GRANS
BLD VICTOR JAUFFRET
13450 GRANS
FRANCE

N° document : **DV0667172 - 1**
Votre identifiant n° : **1755152**
Votre compte n° : **10209**

Formation complémentaire e.magnus gestion financière évolution

Désignation	Quantité	Prix unitaire € HT*	Montant € HT*	Taux TVA
LES PRESTATIONS Sur logiciels e.magnus gestion financière FD150832 Formation perfect. e.gf évolution - A distance (en jour)	0.5	990.00	495.00	0
Total des Prestations * :			495.00	

Total € HT	495.00
Montant TVA	0.00
Total € TTC	495.00

* en euros HT, TVA au taux en vigueur en sus

Vos interlocuteurs :

Kim BOYER
RESPONSABLE CLIENTS
Tél. : 0820 35 35 35
Fax : 05 61 39 86 64
Email: kim.boyer@berger-levrault.com

Bénédicte MAREILLE
CONSEILLERE CLIENTELE
Tél. : 0820 35 35 35
Fax : 05 61 39 86 64
Email: commercial@berger-levrault.com

Si cette proposition correspond à vos attentes, nous vous demandons de bien vouloir la retourner à l'adresse figurant en pied de page, dûment datée et signée du représentant légal ou habilité de votre entité et revêtue du cachet de votre entité.

La présente proposition est acceptée sur la base des conditions générales de vente jointes en annexe .

Pour le client, à Grans le 3 avril 2024
(signature et cachet) Le Maire, Philippe LEANDRI
dûment habilité par décision municipale n°2024/19 du 2 avril 2024

Le délai de livraison est d'environ 8 à 12 semaines à compter de l'enregistrement de la commande.

Offre valable jusqu'au 08 avril 2024



Proposition commerciale

Envoyé en préfecture le 03/04/2024
Reçu en préfecture le 03/04/2024
Publié le 03/04/2024
ID : 013-211300447-20240402-DM_2024_19-AU



Le 23 février 2024

N° document : **DV0667172 - 1**
Votre n° client : **MAIRIE DE GRANS - 13450 - GRANS**

Je déclare également avoir pris connaissance des préconisations matérielles nécessaires pour l'utilisation du produit et m'engage à réaliser les modifications nécessaires afin que ma configuration matérielle soit en adéquation avec ces préconisations avant la mise en service des produits commandés .

-
-
-
-
-

Offre valable jusqu'au 08 avril 2024

Conditions générales de vente (extraits)

I. Champ d'application : ces conditions générales s'appliquent à toute vente de produits ou services réalisée par Berger-Levrault. Elles ne s'appliquent pas aux ventes par l'intermédiaire de la Boutique en ligne <http://boutique.berger-levrault.fr>. Elles ne peuvent être écartées ou modifiées que par des dispositions particulières expressement énoncées ou acceptées par écrit par Berger-Levrault. Toute commande du Client est soumise à l'acceptation de Berger-Levrault et implique obligatoirement l'adhésion du Client aux présentes conditions générales. Le Client s'interdit tout achat pour revente dans le cadre de sa commande.

II. Choix : le Client, ayant pris une complète connaissance des caractéristiques des produits vendus par Berger-Levrault, notamment sur la base des indications fournies dans la documentation, les catalogues ainsi que le cas échéant lors des présentations réalisées par Berger-Levrault, s'est assuré de l'adéquation des produits et services à ses besoins propres. Faute d'avoir sollicité Berger-Levrault pour toutes précisions complémentaires, au préalable de l'acceptation de la commande, le Client reconnaît avoir été suffisamment informé.

III. Prix : toute commande du Client est précédée d'une proposition commerciale de Berger-Levrault. Sauf mention dérogatoire expresse, campagne promotionnelle ou procédure de mise en concurrence régie par le Code de la commande publique, les propositions commerciales sont valables 45 jours à compter de leur date d'émission. Par exception, les devis ou propositions commerciales émises en lien avec l'activité Edition de Berger-Levrault ou en lien avec le matériel informatique auront une durée de validité de 30 jours à compter de leur date d'émission. Passé ce délai, Berger-Levrault se réserve le droit de ne pas maintenir sa proposition. Il incombe au Client de vérifier qu'il possède une proposition commerciale en cours de validité au jour de sa commande. En dehors de ces cas, les prix peuvent être modifiés à tout moment sans préavis. Les prix donnés à titre indicatif s'entendent hors taxes et le cas échéant frais accessoires en sus : participation aux frais d'expédition et de traitement, coûts d'emballages, contribution environnementale (réglementation DEEE notamment, prise en application de la directive européenne 2002/96/CE). Conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, en cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la passation de la Commande, Berger-Levrault pourra demander une renégociation des conditions de la Commande dès lors que l'exécution de la Commande paraîtra excessivement onéreuse, notamment en cas de modification significative des conditions d'approvisionnement de Berger-Levrault. La facturation est établie au jour de la livraison du bien vendu et/ou de la réalisation des Prestations. La commande étant ferme et définitive, Berger-Levrault se réserve le droit de facturer toute journée de prestation commandée par le Client mais non réalisée par Berger-Levrault pour des raisons incombant au Client, et ce, à l'issue d'un délai de douze (12) mois. La TVA est facturée en sus selon les dispositions fiscales en vigueur. Les prestations de formation professionnelle sont exonérées de TVA en vertu de l'article 261-4-4°-a du CGI. **Frais d'expédition et de traitement :** le barème de participation aux frais de traitement et d'expédition en France métropolitaine, hors livres, matériels informatiques et bustes de la République, est le suivant (en € HT, TVA en sus au taux normal en vigueur) :

- commande inférieure ou égale à 50 € HT : 10,60 € HT ;
- commande supérieure à 50 € HT et inférieure ou égale à 120 € HT : 16,85 € HT ;
- commande supérieure à 120 € HT et inférieure ou égale à 200 € HT : 24,10 € HT ;

- commande supérieure à 200 € HT et inférieure ou égale à 300 € HT : 30,10 € HT ;
- commande supérieure à 300 € HT : les frais de livraison sont calculés selon le barème forfaitaire ci-dessous :
- 0 à 9,99Kg : 35,35 € HT ;
- 10 kg à 19,99 kg : 39,85 € HT de livraison ;
- 20 kg à 29,99 kg : 43,60 € HT de livraison ;
- 30 kg à 39,99 kg : 48,85 € HT de livraison ;
- 40 kg à 49,99 kg : 53,25 € HT de livraison ;
- 50 kg à 59,99 kg : 58,10 € HT de livraison ;
- 60 kg à 69,99 kg : 61,60 € HT de livraison ;
- 70 kg à 79,99 kg : 68,85 € HT de livraison ;
- 80 kg à 89,99 kg : 73,85 € HT de livraison ;
- 90 kg à 99,99 kg : 82,60 € HT de livraison ;
- à partir de 100 kg : nous consulter au 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min+ prix appel).

Berger-Levrault se réserve le droit de modifier les frais d'expédition et de traitement à tout moment mais s'engage à appliquer les montants en vigueur indiqués au moment de la commande.

[...] Les frais de traitement et d'expédition des équipements et du matériel informatique sont calculés selon le barème forfaitaire ci-après :

- 0 kg à 4,99 kg : 10,00 € HT ;
- 5 kg à 14,99 kg : 19,00 € HT ;
- 15 kg à 29,99 kg : 31,00 € HT ;
- 30 kg à 44,99 kg : 45,00 € HT ;
- 45 kg à 59,99 kg : 59,00 € HT ;
- 60 kg à 74,99 kg : 74,00 € HT ;
- 75 kg à 89,99 kg : 90,00 € HT ;
- 90 kg à 119,99 kg : 115,00 € HT ;
- 120 kg à 189,99 kg : 187,00 € HT ;
- 190 kg et plus : nous consulter au 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min + prix appel). [...]

Berger-Levrault se réserve le droit de modifier les frais de traitement et d'expédition à tout moment mais s'engage à appliquer les montants en vigueur indiqués au moment de la commande.

IV. Règlement : les factures sont payables net, comptant, sans escompte dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture. Ce délai est fixé à 50 jours pour les établissements publics de santé. Berger-Levrault se réserve la possibilité d'émettre les factures par voie électronique. Toute somme non payée à l'expiration du délai de paiement par un Client ayant la qualité de personne publique ouvre droit au profit du Prestataire au versement des intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros fixés par les articles R2192-31 à R2192-36 du Code de la commande publique. Pour un Client ayant la qualité de personne privée, conformément aux articles L. 441-10 et D. 441-5 du Code de commerce, toute somme non payée à son échéance donne lieu au paiement de pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal calculé par mensualité et, à réception de la facture correspondante, d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. [...] Par dérogation aux dispositions prévues ci-avant, en cas de non-paiement d'une facture à son échéance ou dans le cas où un Client passe une commande à Berger-Levrault sans avoir procédé au paiement de la (les) commande(s) précédente(s), Berger-Levrault pourra, sans mise en demeure préalable, exiger le paiement immédiat de toutes sommes lui restant dues par le Client et suspendre l'exécution de toutes commandes ou livraisons en cours. Aucune compensation ou suspension du paiement d'une facture ne pourra intervenir sans l'accord exprès et écrit de Berger-Levrault.

V. Clause de réserve de propriété : les produits livrés ou vendus par Berger-Levrault demeurent sa propriété jusqu'au complet paiement de leur prix.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le 03/04/2024

[...] Ces dispositions ne font pas l'objet d'un compte de la livraison, au transfert au Client des risques ID : 013-211300447-20240402-DM_2024_19-AU-nsi

que des dommages qu'ils pourraient occasionner. [...]

VI. Annulation : toute commande acceptée par Berger-Levrault est ferme et irrévocable. Toute annulation doit être expressément notifiée par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse indiquée à l'article « Dispositions diverses », étant précisé qu'aucune annulation de commande de la part du Client n'est acceptée sans l'accord exprès et écrit de Berger-Levrault. Toute annulation d'une commande intervenue avant sa livraison mais 30 jours après l'émission de la confirmation de commande, donne lieu automatiquement à la facturation au Client d'une indemnité de 25 % du montant HT de la commande annulée avant livraison. Concernant les Prestations, toute annulation ou report d'une date de prestation commandée et planifiée donnera lieu de plein droit à la facturation d'une indemnité au titre des frais d'annulation et de gestion, égale à un pourcentage du prix de la prestation annulée, en fonction du délai de prévenance, selon le barème ci-après : 25% à moins de 15 jours, 60% à moins d'une semaine, 100% à moins de 48 heures ouvrées. A ces indemnités, s'ajoutent les éventuels frais d'annulation des frais de transport et d'hébergement (billets de train/avion et les frais d'hôtel).

IX. Prestations :

1) Installation du matériel : Berger-Levrault intervient chez le Client pour mettre en place le matériel selon les normes Berger-Levrault. Au préalable de cette intervention, le Client devra avoir réalisé une sauvegarde des données du poste avant son remplacement. Cette prestation ne comprend pas la réinstallation des logiciels ou matériels non vendus par Berger-Levrault. Cette prestation ne peut se faire que si, outre la conformité du matériel vis-à-vis des préconisations émises par Berger-Levrault, le Client a préparé, avant la date convenue pour l'installation et à ses frais, l'intervention du technicien et le câblage de son installation. À ce titre, le Client devra notamment avoir déterminé l'emplacement et la disposition du matériel, disposer à proximité d'une alimentation électrique et une prise téléphonique/internet et avoir procédé le cas échéant au câblage du réseau. S'il l'estime utile, le Client a la faculté de faire appel à un professionnel de son choix. Berger-Levrault se réserve le droit de facturer, en sus du prix de l'installation, toutes fournitures complémentaires et prestations de son technicien rendues nécessaires du fait de l'inadéquation du matériel, de l'absence de préparation de l'environnement informatique souhaité ou de sa non-conformité. À l'issue de l'installation, un procès-verbal est signé par les parties.

2) Installation des progiciels ou solutions Berger-Levrault : les progiciels ou solutions sont mis en service par Berger-Levrault dans le cadre d'une prestation prévue dans le cadre de la commande du Client.

Il est rappelé que l'installation des progiciels ne peut être effectuée que si le matériel informatique et les systèmes d'exploitation et/ou réseau sont (i) dotés des caractéristiques conformes aux préconisations émises par Berger-Levrault ; (ii) configurés selon les normes éditées par Berger-Levrault ; (iii) en parfait état de marche lors de l'intervention et exempts de virus ou de programmes malveillants. En cas de matériel non acquis auprès de Berger-Levrault, le Client doit, avant l'installation des progiciels et solutions Berger-Levrault, se rapprocher de son fournisseur de matériel pour l'éventuel paramétrage de son outil de sauvegarde. En effet, dans un tel cas, le Client porte seul la responsabilité de la détérioration ou perte partielle ou totale des

Conditions générales de vente (extraits)

informations et des frais engendrés par les réparations en cas de panne ou de sinistre. Toute intervention rendue impossible une fois le technicien dans les locaux du Client, du fait de la non-conformité d'un ou plusieurs de ces éléments à l'une ou l'autre des caractéristiques visées ci-dessus, est facturée au tarif en vigueur et due dans son intégralité.

3) Transfert de données vers une application

Berger-Levrault : dans le cas où le Client souhaite qu'un progiciel Berger-Levrault reçoive des données issues d'une autre application (progiciel d'un tiers, etc.), Berger-Levrault procède au transfert des données sur commande expresse et préalable du Client de la prestation correspondante. La responsabilité de Berger-Levrault se limite à la réception des données du Client et ne pourra être engagée en cas d'existence d'erreurs dans ces dernières. Le Client, connaissant seul ses données, s'oblige à vérifier, après réalisation de leur intégration dans les applications Berger-Levrault, qu'elles sont conformes à ses attentes ; il dispose d'un délai maximal de 15 jours suivant leur réception pour faire part à Berger-Levrault, par lettre recommandée avec A/R, des éventuelles erreurs ou omissions relevées lors de sa vérification. Le traitement de toute demande de modification du Client communiquée à Berger-Levrault au-delà de ce délai ne pourra être réalisé que dans le cadre d'une nouvelle commande du Client. [...]

5) Intervention sur site : sauf précisions écrites contraires, la demi-journée est limitée à 3 heures et la journée à 6 heures. Les interventions sur site sont réalisées du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés, à l'intérieur des plages horaires suivantes : 8h à 12h et 14h à 18h. Le planning prévisionnel éventuellement prévu peut évoluer en fonction d'une modification du périmètre fonctionnel et technique demandé par le Client, des contraintes et/ou d'éléments indépendants de la volonté des parties ; il n'a qu'un caractère indicatif. La date d'intervention est indépendante de la date de livraison des matériels et/ou progiciels commandés, dont le prix de vente correspondant est facturé de manière distincte des interventions sur site éventuellement associés. Chaque produit vendu étant autonome, le paiement de son prix de vente ne peut en aucun cas être suspendu dans l'attente de la livraison d'autres biens et/ou prestations commandés en même temps.

XVI. Documents contractuels : pour toute commande ou souscription de services, l'accord entre les parties est formé par les documents contractuels suivants présentés par ordre hiérarchique de valeur juridique croissante : (i) le(s) bon(s) de commande ; (ii) les présentes conditions générales de vente ; (iii) les conditions particulières : la proposition commerciale de Berger-Levrault et les annexes éventuelles. En cas de contradiction entre une ou plusieurs dispositions figurant dans les documents mentionnés ci-dessus, le document de rang supérieur prévaudra. En cas d'adhésion aux conditions générales d'achat du Client, seuls les articles indiqués dans la proposition commerciale au chapitre « Conditions particulières » prévaudront sur les présentes conditions générales de vente.

XVII. Dispositions diverses : [...] Sauf mention contraire, le Client autorise Berger-Levrault pour toutes prestations réalisées et/ou pendant la durée du contrat souscrit par le Client, à utiliser le nom, le logo ou les marques du Client dans un but promotionnel ou à titre de référence commerciale. Toute réclamation doit être formulée par écrit et transmise à Berger-Levrault, 64, rue Jean Rostand, 31670 Labège. Conformément à la réglementation française et européenne en vigueur relative au traitement et à la protection des données à caractère personnel et notamment le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, le Client dispose d'un

droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel qui le concerne. Il peut également s'opposer au traitement de ses données pour des motifs légitimes. Pour exercer ces droits, il suffit d'adresser un courrier à l'adresse précitée.

© Berger-Levrault 2024. Tous droits réservés.

Toutes les dénominations utilisées sont des marques enregistrées et déposées par leur propriétaire respectif. Toutes les autres marques citées sont déposées par leur propriétaire respectif. Toute reproduction, même partielle et par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation préalable et écrite de Berger-Levrault. Les informations et photos non contractuelles émanant directement de Berger-Levrault sont réputées exactes à la date de parution du catalogue mais ne sauraient être exemptes d'erreurs typographiques ou d'omissions. La responsabilité de Berger-Levrault ne saurait en aucun cas être engagée à cet égard. Le texte intégral des conditions générales de vente est disponible sur demande du Client adressée à : courrier@berger-levrault.com et en ligne sur la page d'accueil de l'Espace Clients (<https://www.espaceClients.berger-levrault.fr/index.php>) dans « Liens utiles ».

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 013-211300447-20240402-DM_2024_19-AU

2024

Berger
Levrault